

Accord historique et inédit sur la couverture mobile : point de vue des opérateurs

Olivier RIFFARD, Directeur des affaires publiques

Mardi 20 février 2018

Présentation

Fédération Française des Télécoms

- › Création en 2007 /14 membres / Équipe permanente de 9 personnes
- › Représenter les intérêts des opérateurs nationaux du secteur des télécoms en assurant le dialogue avec les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises et les élus de tous niveaux de collectivités
- › Accompagner la transition numérique en participant au développement des usages numériques et à l'amélioration de la couverture numérique



Généralisation de la 4G sur le réseau actuel des opérateurs



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



Une accélération
qui concerne
les axes de transport



Une accélération
supérieure
à 5 ans
par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adoption d'un nouveau thermomètre pour la couverture mobile

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture



Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** » destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

Amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



La réussite de l'accord est conditionnée par la simplification des déploiements et un partenariat entre toutes les parties prenantes

- Le délai moyen de 24 mois en France pour allumer une antenne mobile difficilement compatible avec les impératifs de généralisation rapide de la 4G
- L'examen du projet de loi ELAN est l'occasion de simplifier le régime des autorisations administratives préalables à l'implantation d'un site mobile et de rendre moins contraignantes les règles d'urbanisme
- Un partenariat exemplaire entre les opérateurs, le régulateur, l'État, les collectivités territoriales et leurs associations représentatives permettra de relever cet objectif de cohésion des territoires